

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Marie-Line BONNOT M. Christian BOUCASSOT	Mme Florence BIZOT Mme Béatrice SIMON M. Christophe SAGE Mme Patricia QUELIN Mme Fabienne VION M. Jean-Louis MERZAUX Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE	M. Jonas MOUNDANGA Mme Hélène MARTEEL Mme Anne MILLOT Mme Cyrielle VILLANI M. Fernando NOVO Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT) M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX) M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT) Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Céline TONOT) M. Jean-Luc JONCOUR (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES) M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-084 : Tarification jeunesse au 1er octobre 2023

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire rappelle que la tarification des activités Jeunesse a évolué par délibération du Conseil Municipal au 7 décembre dernier. Les services de la CAF de Côte d'Or ont alerté la Ville sur une modification à effectuer concernant le tarif plancher de la « Journée Camp ».

Le mode de calcul, imposé par la CAF, permet de considérer pleinement la situation sociale des usagers en prenant en compte l'ensemble de toutes les ressources (revenus imposables, prestations CAF, ...) ainsi que la composition familiale.

La « Journée Camp » est malgré tout valorisée pour les familles ayant un QF inférieur à 750 par des bons CAF.

La tarification proposée pour la « Journée Camp » s'élève à 13 €.

Les tarifs appliqués aux « non longviciens » seront majorés de 15 % soit 14,95 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2023, les tarifs des activités ALSH Jeunesse, comme suit :

	longviciens			Extérieurs Longvic		
	Taux d'effort	Plancher	Plafond	Taux d'effort	Plancher	Plafond
Service Jeunesse						
Adhésion annuelle						
quotient familial ≤ 750	1,50 %	8,00 €	32,00 €	1,73 %	9,20 €	36,80 €
quotient familial > 750	2,20 %			2,53 %		
Sup. activité entre 4€ et <10€						
quotient familial ≤ 750	0,15 %	0,60 €	3,20 €	0,17 %	0,69 €	3,68 €
quotient familial > 750	0,22 %			0,25 %		
Sup. Activité entre 10€ et < 20€						
quotient familial ≤ 750	0,30 %	1,13 €	6,40 €	0,35 %	1,30 €	7,36 €
quotient familial > 750	0,44 %			0,51 %		
Sup. Activité >20€						
quotient familial ≤ 750	0,32 %	1,70 €	9,60 €	0,37 %	1,96 €	11,04 €
quotient familial > 750	0,46 %			0,53 %		

Sup. Déplac. > 50 km						
quotient familial ≤ 750	0,15 %	0,83 €	4,80 €	0,18 %	0,95 €	5,52 €
quotient familial > 750	0,22 %			0,25 %		
Journée camp						
quotient familial ≤ 750	1,35 %	13,00 €	40,00 €	1,55 %	14,95 €	46,00 €
quotient familial > 750	1,93 %			2,22 %		

Les activités apparaîtront sur la facture unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, à compter du 1^{er} octobre 2023, les tarifs des activités ALSH Jeunesse comme énoncés ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS